

SU 02 / 23

Nice, le 29 septembre 2023

Rappel des conclusions, en matière de pouvoir d'achat, issues de l'accord NAO 2023

## Prime de Partage de la Valeur (PPV) 2023

Dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) 2023 vos représentants SU-UNSA, 1ère organisation de la CECAZ et de la branche, ont négocié et prévu une série de mesures visant, dans ce contexte de forte inflation, à préserver au mieux votre pouvoir d'achat. Le dernier volet de ces mesures prendra la forme du PPV qui sera versée avec le salaire novembre.

Pour rappel cette PPV est indexée sur l'inflation. Son montant s'établira sur la base du taux d'inflation glissant sur une année, constaté fin septembre (estimation 4,9% au 29/09).

- Si ce taux se maintient entre 4 et 5% tous les salariés toucheront 800€ assortis d'un bonus de 100€ pour les collègues dont la rémunération annuelle brute est inférieure à 35 000€.
- Si ce taux atteint les 5% ce sera 1000€ pour tous avec bonus de 100€ maintenu.

Nous vous confirmerons le montant dès publication du taux INSEE un peu avant la mi-octobre.

Cette PPV est exonérée de charges sociales si elle ne dépasse pas 6000€ et d'impôt + CSG-CRDS pour les salaires n'excédant pas 131 976€ bruts annuels.

Vos représentants SU-UNSA ont œuvré avec détermination sur le plan local, pour obtenir cette mesure qui était loin d'être acquise. Nous l'avons fait afin de pallier le niveau, que nous avons jugé insuffisant et cependant validé par la CGC et la CFDT au plan national, de l'augmentation générale (2,8%) de la branche Caisse d'Epargne.

A cet égard, alors que les résultats étaient excellents les employeurs ont prétexté sans vergogne les difficultés à venir cette année pour minorer cette augmentation et refuser notre proposition équitable et raisonnable qui prévoyait une augmentation de  $1500\mathfrak{E}$  pour tous .

Pour exemples et pour mesurer l'écart :

- 2,8% de 40 000€ = 1120€
- 2.8% de  $30\,000 = 840$ €.

En d'autres termes quand les résultats sont moins bons le partage de la valeur est minoré et quand ils sont bons, il est minoré aussi en prévision des jours mauvais. Il faut ajouter à cette profonde injustice que les jours mauvais, qui d'ailleurs ne le sont jamais vraiment, ne relèvent nullement de la responsabilité des salariés et que cette extrême rigueur ne s'applique pas aux rémunérations de nos dirigeants.

Compte tenu de la baisse prévue des résultats 2023, autant vous dire que la NAO de branche 2024 s'ouvre sous de très mauvais auspices. Nous aurons besoin de tout votre soutien pour pallier à nouveau efficacement, au niveau local, cette insuffisance malheureusement trop prévisible.

Dès le 5 octobre (scrutin ouvert du 5 octobre à 9h jusqu'au 12 octobre 15h), votez, faîtes voter et soutenez les candidats du SU-UNSA. C'est votre meilleure garantie pour un avenir qui, quoiqu'il en soit, nécessitera que nous soyons les plus unis et les plus forts possible.

Le Bureau du Syndicat Unifié/UNSA.

Pour toutes informations sur notre volet social, pour lire ou relire nos communications, pour entrer en relation avec vos représentants, pour adhérer en ligne, rendez-vous sur notre appli ou Site Internet : <a href="https://www.syndicat-unifie-cecaz.fr">www.syndicat-unifie-cecaz.fr</a>



